

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240624-2024058-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-058

### Séance du 24 juin 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 17/06/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

#### POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à COLLET Baptiste  
M. HENRY Christophe a donné pouvoir à GAY Richard  
Mme HENRY Marie- Claude a donné pouvoir à MARTIN GAJAC Corinne  
M. JACQUET Alain a donné pouvoir à VALLOS Frédéric

Mme. Séverine BRUYAS a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Création/Suppression de Poste - ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal fait un point sur les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école

#### **Adjoins techniques (surveillance pause méridienne)**

Agent de surveillance pose méridienne : 9 postes (Titulaire ou non titulaires)  
Suppression d'un poste agent surveillance en CDI

#### **Adjoins techniques (restaurant scolaire)**

Responsable restaurant scolaire. Actuellement poste à 24h/ semaine (6h/j).  
Agent cantine (plonge + service) : Actuellement poste à 14h/semaine - (3h30/j).  
Agent cantine (service + ménage) : Actuellement poste à 12h/semaine - (3h/j).

**Adjoints techniques (ménage école)**

Nouveau bâtiment : actuellement 3 h/jour.

Ménage autres locaux scolaires : 3H30 jour (détail ci-dessous)

Ménage soir L, M, J, V : durée 2h/j sur 4 jours

Ménage sale PASAE + 10 eme classe : 1/2 h/j sur 4 jours

Ménage les mercredis scolaires : 1 h

**ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe**

Poste titulaire à 35 heures (création d'un poste agent titulaire et suppression du poste non titulaire)

Sans changement pour le reste du personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE La création de poste définis ci-dessus
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette création d'emploi et mettre à jour le tableau des effectifs.
- OUVRE les crédits nécessaires à ce recrutement
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au CDG01,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon Sur Chalaronne,

Ainsi fait et délibéré

le 24 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance

Séverine BRUYAS

